

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain</b>	<b>A3</b>
<b>Démarches d'accompagnement territorialisées en faveur de l'économie, l'emploi et la formation : approbation du Pacte territorial d'insertion (PTI) de Vendée</b>	

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code du travail, notamment la 6ème partie - Livre III relative à la formation professionnelle,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP) ainsi que le Schéma régional des formations sanitaires et sociales qui lui est annexé,
- VU** la délibération du Conseil régional du 22 mars 2018 adoptant le Plan de bataille pour l'emploi,
- VU** la délibération du Conseil départemental de Vendée en date du 27 mars 2020 adoptant le Pacte territorial pour l'insertion (PTI) du Vendée pour la période 2019-2022.
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** l'avis de la commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion

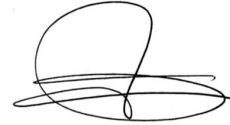
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Pacte territorial d'insertion de Vendée 2019-2022, présenté en annexe 1.

AUTORISE  
la Présidente à le signer

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REÇU le 04/05/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément  
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs